

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REALMONTAIS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2003

L'an deux mille trois et le Jeudi dix sept juillet, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à Lamillarié, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ROGER, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Serge BOURREL Jean ZANINI, Olivier FARAMOND, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean ROGER, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean Daniel LUGAGNE, Maurice ROUQUIER, Pierre PAYRASTRE.

Absents : Messieurs, Jean Claude MADAULE, Sylvain VALERO, Jean Philippe ROUMEGOUX, Bernard TROUILHET.

Participaient également à la séance :

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur de la communauté ;

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil de communauté et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Création de poste.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis sa création la Communauté de Communes doit faire face à une charge administrative croissante pour le traitement des dossiers dont elle a la charge.

Afin de mieux assumer ces besoins et accroître son efficacité dans la mise en œuvre des compétences qui lui ont été transférées, il est proposé de renforcer son secrétariat administratif en créant un poste d'Agent Administratif ou d'Adjoint administratif Territorial à temps complet.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

Réalisation du Logo de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que compte tenu de sa création récente, il convient de doter la Communauté de Communes d'une signature destinée à faciliter son identification, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la collecte sélective.

Après une mise en concurrence de plusieurs cabinets spécialisés, il propose de retenir pour cette prestation de service, l'agence de communication « Vent d'Autan », à Gaillac, qui présente des références de qualité et dont l'offre s'élève à 1 000 €HT.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition

Projet de multiservice rural.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence « action de développement économique », la Communauté de Communes a été saisie d'un projet d'implantation d'un multiservice rural sur le territoire de la Commune de Fauch, étudié en partenariat avec le Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.

Les porteurs de projet privés envisagent de développer une activité principale de cuisson et de portage à domicile de pain et de pâtisseries fraîches, l'activité secondaire étant réalisée sur la vente et le portage à domicile de divers produits annexes.

Le montage juridique envisagé porterait sur la réalisation d'un bâtiment neuf par la Communauté de Communes dans le cadre d'un atelier relais ; la mobilisation de financements par cette dernière permettrait de réduire le coût des loyers futurs et faciliterait le démarrage de ce projet.

Dans l'attente de sa finalisation, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de se prononcer en faveur de l'approfondissement de l'étude de ce dossier ;
- de mandater Monsieur le Président pour solliciter les partenaires financiers potentiels et arrêter le plan de financement prévisionnel.

Un débat s'engage. Monsieur LUGAGNE souligne qu'il existe des risques sur un secteur d'activité peu porteur. Madame ALMOYNER indique qu'il conviendra de prévoir la cession du terrain mis à disposition.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, (pour : 28 ; abstention : 1) de retenir cette proposition.

Collecte du verre.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la VOA n'assure désormais plus le ramassage du verre.

Afin d'assurer la continuité de cet important service à la population, dans une logique de rationalisation et d'économie d'échelle, il est proposé de confier, à compter de juillet 2003, cette collecte à la Communauté de Communes du Lautrécois dont les équipements adaptés et la proximité garantissent la qualité du service rendu.

Il est proposé de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention de prestation de service organisant les conditions techniques et financières de cette collecte.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Collecte sélective : lancement du marché.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'analyse des besoins ainsi que le plan de financement du projet de collecte sélective sont désormais finalisés.

Afin de permettre un démarrage de ce service dans les meilleurs délais, il propose de lancer un marché de fourniture de matériel, passé après mise en concurrence simplifiée, sur le fondement des articles 32 et 57 du nouveau code des marchés publics.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

Renouvellement véhicule benne à ordures ménagères.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le véhicule de ramassage des ordures ménagères acquis en 1998 arrive au terme de son amortissement.

Dans une logique de rationalisation du service, il est proposé de procéder à son renouvellement, dans le cadre d'un marché de fourniture de matériel de transport, passé après mise en concurrence simplifiée, sur le fondement des articles 32 et 57 du nouveau code des marchés publics.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Avenant Eco Emballage.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de le mandater pour signer l'avenant N° 2 au Contrat Programme de durée N° 81 23 passé avec la société Eco Emballage.

Suite à la reprise de la compétence collecte sélective par la Communauté de Communes, ce dernier actualise les données de base et d'organisation, le périmètre et l'organisation du service, ainsi que les financements prévisionnels.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition

Communication des Commissions.

Chaque Vice Président a ensuite évoqué les dossiers dont il a la charge et sur lesquels travaillent les commissions.

Projet de portage de repas à domicile.

Madame BERNAT rappelle les enseignements recueillis à la suite de l'enquête menée auprès des personnes âgées concernant le projet de portage de repas à domicile et rappelle qu'à ce jour la communauté de Communes ne s'est pas prononcée sur la suite à donner à ce dossier.

Monsieur GERAUD indique que la Communauté de Communes a vocation à prendre en charge les investissements et à veiller à l'équilibre financier du dispositif, l'ADMR assurant la gestion du service.

Monsieur ROGER considère que si la demande est actuellement aléatoire, elle évoluera avec la mise en place du service.

Monsieur ROUMEGOUX rappelle que ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises et qu'il convient désormais de finaliser et chiffrer ce projet.

Le Conseil de Communauté, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de mener à bien ce projet. L'acquisition d'un véhicule par la Communauté de Communes est décidée, et il est convenu d'évoquer les modalités possibles de partenariat avec l'ADMR en vue de finaliser ce projet dans les meilleurs délais.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.